



TARIF DES PRESTATIONS

Date d'application : 1^{er} janvier 2019

SOMMAIRE	PAGES
1. Qualifications	2
2. Certifications de Système Qualité ou Environnemental	4
3. Qualifications de « Mesurage dans le bâtiment »	5
4. Certification « Traitement de l'amiante »	7
5. Certification « Cordistes »	8
6. Certifications « Traitement du bois »	9
7. Certifications « Métallerie Feu »	11
8. Qualifications « Constructions Métalliques »	12
9. Prestations diverses	13
10. Certifications – Qualifications – Agréments Certibat	14

Ce document est la propriété de QUALIBAT
Copie ou reproduction interdite - Lois des 11 mars 1947 et 3 juillet 1985



TARIF DES PRESTATIONS

1. QUALIFICATIONS

(Sauf « Mesurage de la perméabilité à l'air » et entreprises détenant une certification de système qualité et / ou environnemental)

A. Frais de dossier et d'instruction

Ils sont à régler à la demande et établis par activité.

Rubriques	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction initiaux (incluant la délivrance du 1 ^{er} certificat)	236,00 €	283,20 €
Frais d'instruction révisions, transformation ou extensions de qualification	154,00 €	184,80 €
Frais de dossier par qualification supplémentaire dans la même activité	31,00 €	37,20 €
Frais d'instruction pour toute demande de mention accompagnant une qualification : - « Patrimoine bâti », - « RGE ».	41,00 €	49,20 €
Frais d'instruction extension de domaine RGE (ne concernent que les demandes d'extension indépendantes d'un dossier de révision)	103,00 €	123,60 €

A. Dispositions particulières

- Qualifications de la famille 5 : « ÉNERGIES ET FLUIDES »

Toutes les qualifications de cette famille sont considérées comme étant toutes dans la même activité.

La première qualification de la famille 5 demandée est facturée au tarif des frais d'instruction définis ci-dessus.

Chaque qualification supplémentaire de la famille 5 demandée au même moment est facturée au tarif de 31,00 € H.T. (37,20 € T.T.C.).

- Qualifications 8611 et 8621

Dans le cas où l'une de ces qualifications est une qualification supplémentaire à une autre qualification, elle est considérée comme étant dans la même activité que la première demandée et est facturée au tarif de 31,00 € H.T. (37,20 T.T.C.).

Cette disposition s'applique si les qualifications sont demandées au même moment.



TARIF DES PRESTATIONS

B. Frais spécifiques supplémentaires aux contrôles de réalisation pour les qualifications RGE et la mention « RGE »

Ils sont établis par ordre de mission, ces frais s'élèvent à 328,00 H.T. (393,60 € T.T.C.) et concernent :

- les qualifications « Energies renouvelables »,
- les qualifications « Efficacité énergétique »,
- et la mention « RGE » associée à une qualification.

Ces frais sont à régler au déclenchement du contrôle de réalisation.

C. Coût annuel du certificat de qualification

Etablissement principal qualifié : son coût est fonction de l'effectif global.

Effectif de l'établissement	H.T.	T.T.C.
≤ 5 personnes	85,00 €	102,00 €
entre 6 et 10 personnes	110,00 €	132,00 €
entre 11 et 15 personnes	175,00 €	210,00 €
entre 16 et 20 personnes	310,00 €	372,00 €
entre 21 et 50 personnes	530,00 €	636,00 €
entre 51 et 100 personnes	695,00 €	834,00 €
entre 101 et 300 personnes	970,00 €	1 164,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 050,00 €	1 260,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 160,00 €	1 392,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 300,00 €	1 560,00 €

Etablissement secondaire qualifié RGE

Coût du certificat : 85,00 € H.T. (102,00 € T.T.C.) quel que soit l'effectif.

D. Remise pour collecte dématérialisée

Une remise de 8,00 € H.T. (9,60 € TTC) sera appliquée au certificat pour toute soumission du questionnaire sur l'extranet.

E. Modification d'ordre juridique ou économique

<i>Rubriques</i>	<i>H.T.</i>	<i>T.T.C.</i>
Frais de secrétariat suite à un changement juridique ou économique entraînant le transfert des qualifications (Annexe 2 du Règlement Général)	154,00 €	184,80 €



TARIF DES PRESTATIONS

2. CERTIFICATIONS DE SYSTÈME QUALITÉ OU ENVIRONNEMENTAL

A. Frais d'instruction, de secrétariat et d'audit

Ces frais sont à régler à la demande et dus par ordre de mission.

Rubriques	H.T.	T.T.C.
Frais de secrétariat et d'instruction	263,09 €	315,71 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (Frais de déplacement inclus)	820,00 €	984,00 €

B. Coût annuel du certificat

Effectif de l'établissement	H.T.	T.T.C.
≤ 5 personnes	110,00 €	132,00 €
entre 6 et 10 personnes	145,00 €	174,00 €
entre 11 et 15 personnes	255,00 €	306,00 €
entre 16 et 20 personnes	410,00 €	492,00 €
entre 21 et 50 personnes	700,00 €	840,00 €
entre 51 et 100 personnes	895,00 €	1 074,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 235,00 €	1 482,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 405,00 €	1 686,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 540,00 €	1 848,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 730,00 €	2 076,00 €

3. QUALIFICATIONS DE MESURAGE DANS LE BÂTIMENT

8711 Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments

8721 Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Prestations	Frais fixes		Frais variables par opérateur	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Frais de dossier	154,00 €	184,80 €		
Frais de dossier par qualification supplémentaire	31,00 €	37,20 €		
Frais de secrétariat et d'instruction	92,00 €	110,40 €	92,00 €	110,40 €
Frais de secrétariat et d'instruction par qualification supplémentaire			92,00 €	110,40 €
Frais d'audit documentaire			238,50 €	286,20 €
<u>Suivi annuel</u>				
▪ Frais de secrétariat	92,00 €	110,40 €	92,00 €	110,40 €
▪ Frais d'audit documentaire			238,50 €	286,20 €
<u>Embauche d'un opérateur déjà autorisé</u>				
▪ Frais de secrétariat			92,00 €	110,40 €
<u>Embauche d'un opérateur non autorisé</u>				
▪ Frais de secrétariat			92,00 €	110,40 €
▪ Frais d'audit documentaire			238,50 €	286,20 €

B. Mentions

Pour toute demande d'attribution d'une mention accompagnant les qualifications **8711** ou **8721** :

- Mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments collectifs à usage d'habitation
- Mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments à usage tertiaire
- Mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques des bâtiments collectifs à usage d'habitation
- Mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques des bâtiments à usage tertiaire

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais de secrétariat et d'instruction	92,00 €	110,40 €
Frais d'audit documentaire	238,50 €	286,20 €



TARIF DES PRESTATIONS

C. Coût annuel du certificat « Mesurage de la perméabilité à l'air »

Effectif global de l'entreprise dans l'activité « Mesurage de la perméabilité à l'air »	H.T.	T.T.C.
≤ 5 personnes	110,00 €	132,00 €
entre 6 et 10 personnes	145,00 €	174,00 €
entre 11 et 15 personnes	255,00 €	306,00 €
entre 16 et 20 personnes	410,00 €	492,00 €
entre 21 et 50 personnes	700,00 €	840,00 €
entre 51 et 100 personnes	895,00 €	1 074,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 235,00 €	1 482,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 405,00 €	1 686,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 540,00 €	1 848,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 730,00 €	2 076,00 €



TARIF DES PRESTATIONS

4. CERTIFICATION AMIANTE

1552 - « TRAITEMENT DE L'AMIANTE »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier. Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais de dossier	92,00 €	110,40 €
Frais de secrétariat et d'instruction du dossier	325,00 €	390,00 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (<i>y compris les frais de déplacement</i>) Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit	1 374,00 €	1 648,80 €
Frais de secrétariat et d'instruction de l'audit	533,00 €	639,60 €
Frais de secrétariat (à partir du 2 ^{ème} audit chantier réalisé dans la même année)	266,50 €	319,80 €

B. Coût annuel du certificat « Traitement de l'amiante »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif dans l'activité « Traitement de l'amiante ».

Effectif de l'établissement dans l'activité « Traitement de l'amiante »	H.T.	T.T.C.
≤ 5 personnes	110,00 €	132,00 €
entre 6 et 10 personnes	145,00 €	174,00 €
entre 11 et 15 personnes	255,00 €	306,00 €
entre 16 et 20 personnes	410,00 €	492,00 €
entre 21 et 50 personnes	700,00 €	840,00 €
entre 51 et 100 personnes	895,00 €	1 074,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 235,00 €	1 482,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 405,00 €	1 686,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 540,00 €	1 848,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 730,00 €	2 076,00 €



TARIF DES PRESTATIONS

5. CERTIFICATION « CORDISTES »

1452 - « Travaux d'accès difficile sur cordes »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier. Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais de dossier et d'instruction	154,00 €	184,80 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	308,00 €	369,60 €
Forfait frais de déplacement d'audit par ordre de mission	308,00 €	369,60 €
Frais d'audit « chantier » par journée d'auditeur	1 374,00 €	1 648,80 €
Frais d'audit « entreprise » par journée d'auditeur	1 374,00 €	1 648,80 €

B. Coût annuel du certificat « Cordistes »

Cette tarification s'applique par établissement concerné et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans la spécialité « Travaux d'accès difficile »	H.T.	T.T.C.
≤ 5 personnes	110,00 €	132,00 €
entre 6 et 10 personnes	145,00 €	174,00 €
entre 11 et 15 personnes	255,00 €	306,00 €
entre 16 et 20 personnes	410,00 €	492,00 €
entre 21 et 50 personnes	700,00 €	840,00 €
entre 51 et 100 personnes	895,00 €	1 074,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 235,00 €	1 482,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 405,00 €	1 686,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 540,00 €	1 848,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 730,00 €	2 076,00 €



TARIF DES PRESTATIONS

6. CERTIFICATIONS « TRAITEMENT DU BOIS »

1522 – « Traitement curatif et préventif contre les insectes à larves xylophages »

1523 – « Traitement curatif et préventif contre les termites »

1532 – « Traitement curatif et préventif contre les champignons lignivores »

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier.

Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais de dossier et d'instruction	154,00 €	184,80 €
Frais de dossier par certification supplémentaire	31,00 €	37,20 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	308,00 €	369,60 €
Forfait frais de déplacement d'audit par ordre de mission	308,00 €	369,60 €
Frais d'audit « chantier » par journée d'auditeur	1 374,00 €	1 648,80 €
Frais d'audit « entreprise » par journée d'auditeur	1 374,00 €	1 648,80 €
Frais d'analyse d'échantillons en laboratoire	169,00 €	202,80 €
Mérule	75,00 €	90,00 €

B. Mentions

Pour toute demande d'attribution de la mention « Pose de pièges termites » accompagnant la certification « 1523 : Traitement curatif et préventif contre les termites » :

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction du dossier	41,00 €	49,20 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	92,00 €	110,40 €



TARIF DES PRESTATIONS

C. Coût annuel du certificat « Traitement du bois »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Traitement du bois »	H.T.	T.T.C.
≤ 5 personnes	110,00 €	132,00 €
entre 6 et 10 personnes	145,00 €	174,00 €
entre 11 et 15 personnes	255,00 €	306,00 €
entre 16 et 20 personnes	410,00 €	492,00 €
entre 21 et 50 personnes	700,00 €	840,00 €
entre 51 et 100 personnes	895,00 €	1 074,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 235,00 €	1 482,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 405,00 €	1 686,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 540,00 €	1 848,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 730,00 €	2 076,00 €



TARIF DES PRESTATIONS

7. CERTIFICATIONS « MÉTALLERIE FEU »

4453 - Fabrication et mise en œuvre d'ouvrages de métallerie résistant au feu

A. Frais de dossier, d'instruction, de secrétariat et d'audit

Les frais de dossier sont à régler à la demande, les frais de secrétariat et d'instruction au retour du dossier. Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais de dossier et d'instruction	154,00 €	184,80 €
Frais de dossier par certification supplémentaire	31,00 €	37,20 €
Frais de secrétariat d'audit par ordre de mission	308,00 €	369,60 €
Forfait frais de déplacement d'audit par ordre de mission	308,00 €	369,60 €
Frais d'audit « chantier » par journée d'auditeur	1 374,00 €	1 648,80 €
Frais d'audit « entreprise » par journée d'auditeur	1 374,00 €	1 648,80 €

B. Coût du certificat annuel « Métallerie Feu »

Cette tarification s'applique par établissement et est fixée en fonction de l'effectif.

Effectif de l'établissement dans l'activité « Métallerie Feu »	H.T.	T.T.C.
≤ 5 personnes	110,00 €	132,00 €
entre 6 et 10 personnes	145,00 €	174,00 €
entre 11 et 15 personnes	255,00 €	306,00 €
entre 16 et 20 personnes	410,00 €	492,00 €
entre 21 et 50 personnes	700,00 €	840,00 €
entre 51 et 100 personnes	895,00 €	1 074,00 €
entre 101 et 300 personnes	1 235,00 €	1 482,00 €
entre 301 et 500 personnes	1 405,00 €	1 686,00 €
entre 501 et 1 000 personnes	1 540,00 €	1 848,00 €
au-delà de 1 000 personnes	1 730,00 €	2 076,00 €



TARIF DES PRESTATIONS

8. CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

(Frais spécifiques liés aux audits)

QUALIFICATIONS 2411 - 2412 - 2413 - 2414 - 2512 - 2513 - 2514 - 2533 - 2543 - 2553 - 2563 - 2711 - 2712

A. Frais d'instruction, de secrétariat et d'audit

Ces frais sont à régler avant le déclenchement de l'audit.

Le nombre d'auditeurs et de jours d'audit sont convenus dans le plan d'audit.

<i>Frais spécifiques</i>	<i>H.T.</i>	<i>T.T.C.</i>
Frais de secrétariat et d'instruction	202,00 €	242,40 €
Frais d'audit par journée d'auditeur (y compris les frais de déplacement)	1 374,00 €	1 648,80 €

B. Coût annuel du certificat

Les activités de « constructions métalliques » ne font pas l'objet de certificat spécifique.

Elles sont intégrées dans le certificat de qualification (se reporter au coût annuel de délivrance du certificat de Qualifications).



TARIF DES PRESTATIONS

9. PRESTATIONS ANNEXES

<i>Rubriques</i>		<i>H.T.</i>	<i>T.T.C.</i>	
<u>Internet contact</u>				
Mise en ligne d'un lien sur le site www.qualibat.com indiquant la possibilité de visiter le site internet de l'entreprise		48,55 €	58,26 €	
<u>Extractions de fichiers</u> Tarifs hors taxes à l'unité (suivant quantités et modules demandés)				
<u>Quantités demandées</u>	<u>Module de base</u> Adresse Dirigeant E-mail	<u>Module complémentaire 1</u> Téléphone Fax Site internet	<u>Module complémentaire 2</u> Forme juridique – Code Sirène Chiffre d'affaires Effectif global	<u>Module complémentaire 3</u> Qualifications détenues Effectif dans l'activité Degrés de certification Système
Moins de 1 000	0,14 €	0,06 €	0,06 €	0,10 €
De 1 000 à 2 500	0,12 €	0,05 €	0,05 €	0,08 €
De 2 500 à 5 000	0,10 €	0,04 €	0,04 €	0,06 €
De 5 000 à 10 000	0,08 €	0,03 €	0,03 €	0,06 €
Au-delà de 10000	0,06 €	0,03 €	0,03 €	0,04 €
Frais fixes (traitement informatique de la requête) : 128,00 €				
Mise à disposition d'un fichier sous format Excel ou Access (à l'unité) : 0,10 €				

<u>Mises à jour extractions de fichiers</u> Tarifs hors taxes à l'unité (même requête) (suivant quantités et modules demandés)				
<u>Quantités demandées</u>	<u>Module de base</u> Adresse Dirigeant E-mail	<u>Module complémentaire 1</u> Téléphone Fax Site internet	<u>Module complémentaire 2</u> Forme juridique – Code Sirène Chiffre d'affaires Effectif global	<u>Module complémentaire 3</u> Qualifications détenues Effectif dans l'activité Degrés de certification Système
Moins de 1 000	0,09 €	0,04 €	0,04 €	0,06 €
Jusqu'à 2 000	0,08 €	0,03 €	0,03 €	0,05 €
Jusqu'à 3 000	0,07 €	0,03 €	0,03 €	0,04 €
Jusqu'à 4 000	0,06 €	0,02 €	0,02 €	0,03 €
Jusqu'à 5 000	0,05 €	0,02 €	0,02 €	0,03 €
Au-delà de 5 000	0,04 €	0,01 €	0,01 €	0,02 €
Mise à disposition d'un fichier sous format Excel ou Access (à l'unité) : 0,02 €				



TARIF DES PRESTATIONS

10. CERTIFICATION – QUALIFICATION – AGREMENT « CERTIBAT »

A. Certification Organismes de formation Amiante (OFA)

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction	1 500,00 €	1 800,00 €
Frais d'Intégration d'une plateforme	600,00 €	720,00 €
Frais d'audit	1 200,00 €	1 440,00 €
Redevance	2,80 €	3,36 €
Frais de gestion	1 500,00 €	1 800,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €

B. Certification Organismes de formation Coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé « CSPS »

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction	750,00 €	900,00 €
Frais de gestion	750,00 €	900,00 €
Frais d'audit	1 100,00 €	1 322,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €
Redevance	2,80 €	3,36 €

C. Certification Qualité – Sécurité – Environnement (QSE)

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'audit	1 200,00 €	1 440,00 €

D. Certification Rénovation Energétique (RGE)

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction	1 000,00 €	1 200,00 €
Frais de contrôle de réalisation	600,00 €	720,00 €
Frais de suivi annuel	1 000,00 €	1 200,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €



TARIF DES PRESTATIONS

E. Qualification Formation Professionnelle (QFP)

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais de dossier (CA global inférieur à 500 k€)	1 000,00 €	1 200,00 €
Frais de dossier (CA global supérieur à 500 k€)	1 500,00 €	1 800,00 €
Frais de dossier multisites	350,00 €	420,00 €
Frais d'audit	1 200,00 €	1 440,00 €
Frais suivi annuel	550,00€	660,00 €
Suivi annuel multisites	200,00 €	240,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €

F. Agrément Formateurs

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'audit	1 200,00 €	1 440,00 €
Frais d'instruction	900,00 €	1 080,00 €
Frais d'instruction agrément supplémentaire	350,00 €	420,00 €
Redevance	2,00 €	2,40 €
Frais de suivi annuel	300,00 €	360,00 €
Frais de suivi agrément supplémentaire	200,00 €	240,00 €
Frais d'audition	340,00 €	408,00 €

G. Certification Organismes de formation Diagnostiqueurs

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'audit	1 100,00 €	1 320,00 €
Frais d'instruction	1 000,00 €	1 200,00 €
Redevance	2,80 €	3,36 €